Autres décisions

## 7.5 **AUTRES DÉCISIONS**

## DÉCISION N° 2016-PDG-0173

La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et Services de dépôt et de compensation CDS inc.

(Approbation des modifications aux documents constitutifs et au barème de prix relativement à la fusion de Services de dépôt et de compensation CDS inc. et de Solutions de gestion de valeurs CDS inc.)

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée le 4 juillet 2012 par l'Autorité des marchés financiers (I'« Autorité ») reconnaissant Groupe TMX Limitée, anciennement Corporation d'Acquisition Groupe Maple, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS Itée ») et sa filiale à part entière Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (CDS Itée et Compensation CDS étant collectivement désignées, la « CDS ») à titre de chambre de compensation en vertu des articles 169 et 170 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Décision »);

Vu la demande déposée le 24 novembre 2016 par la CDS afin d'obtenir l'approbation préalable de l'Autorité de la modification des statuts constitutifs de Compensation CDS et l'intégration du barème de prix de Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (« Solutions CDS ») à celui de Compensation CDS (collectivement, les « modifications »), le tout, en vue de la fusion de Compensation CDS avec sa filiale à part entière Solutions CDS, le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (la « fusion »);

Vu le paragraphe 23.6 de la Décision, selon lequel la CDS doit obtenir l'approbation préalable de l'Autorité avant d'apporter toute modification à ses documents constitutifs;

Vu le paragraphe 26.6 de la Décision, selon lequel la CDS doit obtenir l'approbation préalable de l'Autorité pour tout changement apporté à son barème de prix;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'approuver les modifications du fait qu'elles ne sont pas contraires à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité approuve les modifications en vue de la fusion.

Fait le 6 décembre 2016.

Louis Morisset Président-directeur général